**3.c. Secteur énergétique**

Le scénario SNBC-itération2, en lien avec la PPE, décrit comment le secteur doit répondre à une demande d’énergie décarbonée en forte croissance, par un mix renouvelé pour l’électricité, la chaleur urbaine, le raffinage, le recyclage des déchets. Ce mix est pris comme exogène dans la modélisation économique, côté composition de l’offre. Les mesures nationales vont se prolonger pour soutenir les investissements. Le surcroît d’investissement atteint 4 Md€ en 2030 et s’annule en 2050. Ces soutiens publics transitent notamment par France2030 (hydrogène décarboné, biocarburants) et par le fonds chaleur (pour le recyclage énergétique des déchets).

Graphique : investissements dans le secteur énergétique

Côté demande, le secteur énergétique répond de manière endogène à la composition de l’activité (les besoins énergétiques de chaque secteur pour alimenter la demande finale de biens et services). Cette demande est tributaire des prix de l’énergie qui sont eux-mêmes tributaires des coûts et des instruments économiques. Les coûts des différentes technologies implémentés dans le modèle proviennent des projections RTE pour l’électricité. Ils tiennent aussi compte du prix du quota carbone de l’ETS qui couvre les trois quarts des émissions du secteur énergétique. Ce prix est supposé atteindre 80 €/t en 2030 et 160 €/t en 2050 selon le scénario de la Commission européenne. D’autres instruments économiques sont mobilisés pour atteindre les objectifs, notamment celui d’incorporation des biocarburants (la taxe incitative relative à l’utilisation d’énergie renouvelable dans le transport (Tiruert)) ; cette taxe agit comme un prix implicite intégré dans la modélisation.